



Site Paris
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 53 65

Décision du 31/03/2022 portant délégation de signature

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Nicolas Grivel, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 28 octobre 2021) ;

DÉCIDE

Article 1

Délégation est donnée aux gestionnaires de la commande publique visés en annexe à la présente décision pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement :

- les engagements de dépenses (création, modification, annulation), les commandes d'investissement et de fonctionnement dont le montant est inférieur à 11 250 € HT ;
- les actes relevant de l'ordonnancement relatifs aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de toutes natures, recettes, paiements, reversements (créations, modifications et annulations) ;
- l'attestation de la réception de travaux, de biens, de fournitures, et de services fait dont le montant est inférieur à 11 250 € HT ;
- les formulaires de remise et de restitution de matériels hors informatique et hors téléphonie ;
- les bons de livraison.

Article 2

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour les délégataires.

Article 3

La Secrétaire générale et le Directeur comptable et financier sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le 03/03/2026

Le Directeur général
Nicolas Grivel

SIGNÉ

Annexe 1 :

Nom	Prénom	Direction	Fonction
Bonnaire	Laetitia	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Delan	Christophe	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Garde	Elodie	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Paccioni	Serge	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Rhanime	Khaled	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Verillac	Anne-Catherine	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Gallais	Laurent	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Tieu	Kuy-Sorn	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Heffar	Sara	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique
Wembo-Maungu	Valérie	Secrétariat général	Gestionnaire de la commande publique